



**PAR COURRIEL**

Montréal, le 20 septembre 2021

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2021-2022-048D**

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 31 août dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

*« La moyenne par région administrative des loyers défrayés par la SAQ pour ses succursales »*

En réponse à votre demande, nous n'avons identifié aucun document qui contient les informations recherchées. Par ailleurs, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements. Conséquemment, nous n'avons pas à créer un tel document en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Un bail commercial contient de multiples variables et tenter de faire une moyenne pour un réseau de plus de 400 succursales sur un territoire comportant d'importantes variations au niveau des coûts est un exercice qui serait imparfait. Lorsque la SAQ envisage une location pour l'un de ses points de vente, elle analyse de nombreux facteurs comme l'achalandage estimé, la superficie requise, la proximité de ses autres succursales et les prix comparables pour ladite location. Le prix de location d'un local commercial peut varier d'une artère commerciale à l'autre dans un faible rayon de distance.

Par ailleurs, à titre informatif, vous remarquerez à la page 63 du rapport annuel 2021 de la SAQ qu'un montant de 50 672 000\$ a été payé à titre de loyer l'année dernière par la SAQ pour son réseau de 409 succursales. Encore une fois, la moyenne qui peut être calculée à partir de ces données est incorrecte puisque chaque bail a ses particularités.

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable adjoint à l'information

[REDACTED]  
Me Daniel Collette

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC